



## CONTRAT D'ENTRETIEN D'INSTALLATION DE CLIMATISATION

Entre les soussignés :

D'une part, le **client** :

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Tél : .....

Email : .....

TVA : .....

D'autre part, le **prestataire** :

Aircold Solutions SPRL

Rue du Stordoir 67

BE-5030 Gembloux

TVA : BE 0701 688 805

### 1. Services ou prestations comprises dans le contrat

Par le présent contrat le client confie au prestataire la maintenance de l'installation de climatisation ci-dessous :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le prestataire assurera lors de sa visite opérations et prestations suivantes :

- Vérification des températures évaporation et condensation
- Vérification des pressostats et la régulation => permet d'éviter toute surchauffe du compresseur ce qui influence directement sa longévité
- Contrôle du réfrigérant, vérification de l'étanchéité du circuit frigorifique => important pour la stabilité et l'efficacité de la production de froid ainsi que de chaud
- Désinfection de l'évaporateur et des filtres => pour but d'éviter une contamination éventuelle de l'air par la propagation des bactéries
- Nettoyage du condenseur => permet d'enlever la poussière ou tous autres corps risquant de provoquer une surconsommation électrique et une perte de rendement important
- Vérification et réglage des circuits de commande / Vérification et étalonnage des sondes de température / Vérification et réglage éventuel des organes électriques de sécurité
- Vérification des raccordements électriques => ceci permet d'éviter tous dommages matériels
- Vérification ventilateurs évaporateurs / condenseurs => sans ventilateur la perte de rendement est immédiate et suivit d'une panne du système, car les calories froides ou chaudes ne peuvent pas être évacuées
- Contrôle dynamique de l'ensemble de l'installation et de son bon fonctionnement
- Rapport final qui reprend l'état des différents systèmes et des recommandations éventuelles sur les mesures à prendre à court, moyen et/ou long terme

## 2. Durée

---

Le présent abonnement est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par courrier ou email de l'une ou l'autre des parties trois mois au moins avant échéance.

## 3. Prix et conditions de paiement

---

Le forfait entretien est fixé aux conditions suivantes :

<input type="checkbox"/> 185€ HTVA pour une unité intérieure et extérieure	=	.....
<input type="checkbox"/> 60€ HTVA par unité intérieure supplémentaire	=	.....
<input type="checkbox"/> 60€ HTVA par unité extérieure supplémentaires	=	.....
<input type="checkbox"/> Autre : .....	=	.....
<b>Total :</b>		.....

Pour toutes prestations hors contrat d'entretien la main d'œuvre sera facturée à 55€/h HTVA au départ de l'atelier.

Ce prix est révisable chaque année au moment du renouvellement de l'abonnement en fonction de l'indice de prix à la consommation en vigueur, l'augmentation du coût de la main-d'œuvre et l'augmentation du prix des matières premières.

Le montant de la redevance est payable à réception de la facture. Toutes factures non payées à son échéance se verront augmentées d'une indemnité forfaitaire de 15% de son montant.

Les pièces détachées hors garantie ainsi que les charges en fluide réfrigérant sont à charges du client.

## 4. Responsabilité

---

### Du client :

Le client s'interdira d'apporter ou de faire apporter quelques modifications que ce soit sans en informer préalablement le prestataire.

Le client prendra à sa charge le remplacement des éventuelles pièces défectueuses jugé nécessaire par le prestataire sur présentation d'un devis.

Le client est garant du libre accès aux appareils pour le prestataire.

### Du prestataire :

Le prestataire est responsable de la bonne qualité de l'entretien effectué, ainsi que de la bonne exécution des dépannages réalisés avec des pièces neuves garanties par le fabricant.

La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée pour tous incidents ou accidents provoqués par fausse manœuvre, malveillance ou intervention étrangère, incendie, sinistre, inondation ...

## 5. Contestation

---

Les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent contrat seront, à défaut d'un règlement amiable préalablement recherché, soumis à la juridiction du Tribunal compétent de Nivelles.

Fait à ....., le .....

Nom et signature client  
Mention « Lu et approuvé »

Nom et signature prestataire